

## 1. CALENDRIER

- Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique :
  - ➔ Mercredi 13 juillet 2016<sup>1</sup>
- **DERNIER JOUR POUR SOLLICITER L'ACCES A UN FORMULAIRE ELECTRONIQUE :**
  - ➔ LUNDI 29 AOÛT 2016 A 14 H (GMT +1)

<u>DATES LIMITES DE VALIDATIONS ÉLECTRONIQUES EN 2016</u>	
<u>A 14 H (GMT +1)</u>	
Validation <b>candidat</b>	Mardi 30 août à 14h (GMT+1)
Validation <b>promoteur</b> Le promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au plus tard à la date limite de validation Recteurs est éligible. Le promoteur pensionné après la date limite de validation Recteurs et avant la fin du financement est éligible sous réserve de l'accord préalable de l'université. Le promoteur ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation Recteurs n'est pas éligible.	Lundi 5 septembre à 14h (GMT+1)
Validation <b>Recteur</b> (clôture de l'appel)	Jeudi 8 septembre à 14h (GMT+1)
Pour les 1 <sup>res</sup> bourses (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attestation de réussite du diplôme de master / attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat / avis du comité de thèse (article 115 décret Paysage)</li> <li>➤ Avis des referees et referees industriels (seront contactés par le FRIA)</li> <li>➤ Le classement établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le document ad hoc. Après la date de validation des dossiers, le candidat sera invité par e-mail à charger ce document sur une page dédiée.</li> <li>➤ Pour les médecins et médecins vétérinaires en cours de spécialisation :</li> </ul>	Au plus tard le vendredi 30 septembre

<sup>1</sup> Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FRIA donnera accès au formulaire électronique FRIA-2B (2<sup>nde</sup> bourse FRIA) sur l'application 'SEMAPHORE'.

attestation d'inscription à ladite spécialisation	
<u>Pour les 1<sup>res</sup> bourses (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) :</u> <p>➤ Si nécessaire, formulaires <a href="#">éthique humaine</a>, <a href="#">éthique médicale</a> et <a href="#">animaux d'expérience</a></p>	Au plus tard le lundi 31 octobre
<u>Pour les 2<sup>ndes</sup> bourses :</u> <p>➤ Avis du Comité d'accompagnement (Comité de thèse)</p>	Au plus tard le lundi 31 octobre

- Les jurys se réuniront du 10 octobre au 14 novembre 2016.
- Les décisions d'attribution des bourses seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre. Les 1<sup>res</sup> bourses débuteront le 1<sup>er</sup> octobre 2016, les 2<sup>ndes</sup> bourses débuteront le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La présente note vise à informer la Communauté académique des principales caractéristiques relatives aux bourses susmentionnées, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

## 2. RÈGLEMENT

Le règlement est disponible sur <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

Les diplômés en (cf. art. 3 du règlement) :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement

qui postulent une bourse FRIA ne peuvent pas postuler une bourse FRESH.

CONDITIONS
<p>➤ Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire (depuis au maximum la durée de la spécialisation pour les candidats médecins en cours de spécialisation médicale ou les candidats médecins vétérinaires en cours de spécialisation vétérinaire), pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2015 - 30/09/2016)</p> <p>➤ Ajout d'un an par accouchement ou adoption</p>

Les candidatures à une 2<sup>nd</sup>e bourse FRIA seront évaluées par les comités d'accompagnement (comité de thèse).

### 3. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le FRIA insiste particulièrement sur le respect scrupuleux du nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
Le <b>CHERCHEUR</b>	Données permettant de vérifier l' <b>éligibilité</b> (diplômes, dates d'obtention, institution...)
	<b>Mentions et classements</b> par cycle et par année d'étude
	<b>Prix et distinctions honorifiques</b> (maximum 5)
	<b>Liste des publications éventuelles</b> (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF
	Titre du <b>mémoire</b>
<b>SON PROJET DE RECHERCHE</b>	<b>Titre</b> , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) <sup>2</sup>
	<b>Résumé</b> , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun) <sup>3</sup>
	<b>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative.</b> Le candidat devra avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée ou justifier s'il en choisit moins de deux.
	<b>Description du projet</b> , en anglais ou en français, attachée sous forme d'un fichier PDF de 4 pages maximum <sup>4</sup> (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. objectifs de la recherche</li> <li>2. état de l'art</li> <li>3. projet de recherche</li> <li>4. plan de travail</li> </ol>
	Un résumé de la 1 <sup>re</sup> année de thèse pour les candidats à une 1 <sup>re</sup> bourse 2 <sup>e</sup> année uniquement.
	Les candidats à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des <b>perspectives industrielles ou agronomiques</b> de leur projet.

<sup>2</sup> Tous caractères, y compris les espaces.

<sup>3</sup> Tous caractères, y compris les espaces.

<sup>4</sup> Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.

<b>SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet <sup>5</sup>
<b>SES PERSONNES DE REFERENCE<sup>6</sup></b>	Coordonnées (nom, prénom, email) de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 personnes de référence autres que le promoteur qui seront contactées par le FRIA (rubrique 6 du formulaire)</li> <li>- 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique qui seront contactées par le FRIA (rubrique 7 du formulaire).</li> </ul>

## 4. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS, CRITÈRES ET RAPPORT D'ÉVALUATION

---

Le Conseil d'administration du FRIA nomme les membres des jurys sur proposition du Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS (COMA).

19 thématiques ont été déterminées, qui correspondent aux 19 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Elles sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

La liste des **19 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- **LS2** : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- **LS3** : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- **LS4** : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- **LS5** : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- **LS6** : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- **LS7** : Etiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- **LS8** : Evolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes

<sup>5</sup> Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.

<sup>6</sup> Pour les candidats à une 1<sup>re</sup> bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

- **LS9** : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- **PE1** : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- **PE5** : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Electronique, communication et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- **PE9** : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidats.

Chaque jury est composé d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

→ 2 UCL, 2 ULB, 2 ULg

→ 1 UMon et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse <http://www.fnrs.be/index.php/commissions-scientifiques>. Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

Les promoteurs (ou co-promoteurs) d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

Un membre de jury faisant état de co-publications avec le promoteur (ou co-promoteur) d'un candidat au cours des 3 dernières années quitte la séance pour son audition. Il fait preuve d'un devoir de réserve au moment du classement final et ne prend pas part à un vote éventuel.

Les candidats à une 1<sup>re</sup> bourse seront soumis à une épreuve orale **dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5 rue d'Egmont à 1000 Bruxelles.**

Le candidat choisit :

- la **thématique** souhaitée pour l'évaluation de son dossier, avec toutefois une procédure d'acceptation/refus par les Présidents de jury, pour autant que ceux-ci ne soient pas de la même université (dans ce cas, un Vice-président sera en charge de

cette procédure). Le candidat devra également avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée ou justifier s'il en choisit moins de deux.

- le **jury** au sein de la thématique susmentionnée. Le FRIA se réserve le droit de changer le candidat de jury compte tenu de la gestion des conflits d'intérêt potentiels et du nombre de candidats.

Aucune demande de changement de thématique de la part du candidat ne sera acceptée une fois que le candidat aura procédé à la validation de son formulaire.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

<b>CRITERES</b>
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 <sup>re</sup> bourse 2 <sup>e</sup> année, un rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

<b>Catégories</b>	<b>Notes</b>	
<b>A</b>	A+	exceptionnel
	A	excellent
	A-	très bon
<b>B</b>	B+	bon
	B	moyen
	B-	faible
<b>C</b>	C	insuffisant

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1<sup>re</sup> bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1<sup>re</sup> bourse 1<sup>re</sup> année ou 1<sup>re</sup> bourse 2<sup>e</sup> année.

Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur).

**TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET REGLEMENT SONT DISPONIBLES SUR**  
<http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>